

Covid-19, informations et règles de conduite pour les contacts familiaux

Fiche d'informations pour la lutte contre les maladies infectieuses établie par les médecins experts dans le domaine

Qu'implique le fait d'être le contact familial d'une personne ayant la Covid-19 ?

Vous recevrez cette information car une personne avec qui vous vivez ou avec qui vous avez vécu a contracté la Covid-19 et vous avez donc pu être exposé·e. Cela signifie que vous pouvez risquer de tomber malade. Afin de réduire le risque de propagation de l'infection et de contamination d'autres personnes, vous devez suivre certaines règles de conduite (voir ci-dessous).

Qu'est-ce que la Covid-19 ?

La Covid-19 est une infection virale qui entraîne habituellement des symptômes bénins tels qu'un rhume, des maux de gorge, une toux et de la fièvre, mais certaines personnes peuvent tomber gravement malades et développer des problèmes respiratoires et avoir besoin d'être hospitalisées. D'autres symptômes peuvent être des douleurs musculaires, des maux de gorge, des maux de tête, de la fatigue, une altération de l'odorat et du goût ainsi que des maux d'estomac associés à une diarrhée.

Comment se propage la Covid-19 ?

La Covid-19 se répand par gouttelettes et par contact. Lorsqu'une personne éternue ou tousse, des micro-gouttelettes contenant l'infection se forment dans l'air. Alors n'importe qui proche de cette personne peut être infectée. Une fois que les gouttelettes se déposent sur des surfaces ou des objets, les agents infectieux peuvent être transmis à partir de ces surfaces et objets et généralement par les mains. Le délai entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes (la période d'incubation) varie de 2 à 14 jours. Le plus fréquemment, le délai est cinq jours.

Quelles sont les règles de conduite concernant les contacts familiaux ?

La Covid-19 est une maladie dangereuse pour la santé et la société soumise à la loi suédoise relative à la protection contre les maladies infectieuses. En tant que contact familial d'une personne dont la contamination à la Covid-19 a été confirmée, vous êtes considéré·e comme contaminé·e. Cela signifie que pour empêcher la propagation de l'infection, vous devez suivre des règles de conduite durant la période qui vous a été imposée.

Les règles de conduite peuvent impliquer que vous :

- ne devez pas aller au travail, au lycée, au collège ou autre établissement d'études supérieures. Le travail à domicile et l'apprentissage à distance sont d'excellentes alternatives. Si vous n'êtes pas en mesure de travailler à domicile, vous avez le droit d'obtenir un certificat médical afin de pouvoir demander à recevoir l'allocation pour les personnes porteuses de l'infection auprès de l'Agence suédoise de la sécurité sociale. Vous ne devez pas non plus participer aux activités de loisir où vous êtes en contact avec d'autres comme par exemple, les entraînements sportifs.
- devez suivre les procédures d'hygiène spécifiques : Vous devez être prudent·e avec votre propre hygiène des mains, tousser dans le pli du coude ou dans un mouchoir et pas dans la direction d'autres personnes.
- devez signaler que vous êtes le contact familial d'une personne contaminée par la Covid-19 lors de vos contacts avec le personnel de santé.

En tant que tuteur légal, il est de votre responsabilité d'informer vos enfants des règles de conduite et de vous assurer qu'elles soient respectées. Lors de contact avec le personnel médical, il est également de votre responsabilité de l'informer que l'enfant est le contact familial d'une personne contaminée par la Covid-19.

Selon la loi suédoise relative à la protection contre les maladies infectieuses, toute personne atteinte ou soupçonnée d'être atteinte d'une maladie infectieuse doit faire ce qui est nécessaire pour protéger les autres contre l'infection (ce qu'on appelle le devoir de protection). Cela signifie que, pendant la période où vous devez suivre des règles de conduite, vous ne devez pas rencontrer d'autres personnes que celles qui vivent avec vous et ne pas prendre les transports en commun. Vous pouvez rester à l'extérieur tant que vous gardez vos distances avec les autres personnes. Vous pouvez faire

les achats nécessaires, par exemple, au supermarché et là a pharmacie, etc. Si vous êtes en contact étroit avec le personnel soignant, y compris l'aide à domicile, veuillez signaler que vous êtes un contact familial.

Qu'en est-il pour les enfants ?

Pour les enfants en école maternelle, primaire, au collège et au lycée, les directrices suivantes doivent être appliquées :

- Évitez les activités périscolaires.
- Les tuteurs doivent veiller à ce que les enfants suivent également les procédures d'hygiène spéciales et être prudents avec leur propre hygiène des mains (se laver les mains) ainsi que tousser et éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir plutôt que dans la direction d'autres personnes.
- Lors de contacts avec le service de la santé, le tuteur doit informer le personnel que l'enfant est un contact familial d'une personne atteinte de la Covid-19.
- Les enfants peuvent prendre les transports en commun pour se rendre à l'école et rentrer à la maison.
- S'il n'y a pas d'autre possibilité, un contact familial ne montrant aucun symptôme peut prendre les transports en commun pour emmener l'enfant à l'école.

Combien de temps ces règles de conduite sont-elles valables ?

Vous devez suivre les règles de conduite dès que vous en avez été informé·e et ce pendant 7 jours à partir de la date à laquelle votre contact familial atteint par la Covid-19 a été dépisté. À la fin des 7 jours, vous pouvez retourner au travail ou à l'école si vous n'avez toujours pas de symptômes. Toutefois, si vous avez fait le test PCR, vous devez attendre les résultats avant de retourner au travail ou à l'école. Il est également recommandé de rester attentif·ve aux symptômes pendant ultérieurement 7 jours, de continuer de rencontrer aussi peu de personnes que possible et de s'abstenir de participer aux activités de loisir en dehors du cadre du travail et du cadre scolaire.

Quelles personnes ne sont pas concernées par les règles de conduite ?

Les personnes confirmées avoir la Covid-19 après un test en laboratoire au cours des 6 derniers mois ne sont pas concernées par les règles de conduite ci-dessus et peuvent par exemple continuer d'aller au travail ou à l'école.

Que dois-je faire si je ressens des symptômes de la maladie ?

Si vous ressentez des symptômes pendant cette période, faites le test et restez à la maison jusqu'à l'arrivée des résultats du test, même si vous devez rester à la maison plus de 7 jours.

Dois-je me faire dépister si je me sens en bonne santé ?

Les directives concernant le dépistage des contacts familiaux ne montrant pas de symptômes peuvent varier selon les régions. Si vous avez fait le test, vous devez en attendre la réponse avant de retourner sur votre lieu de travail ou à l'école. N'oubliez que vous devez continuer à être attentif·ve aux symptômes même si le test PCR est négatif et de refaire le test au cas où vous montriez des symptômes.

Que se passe-t-il si j'ai besoin de soins pour la Covid-19 ou une autre maladie ?

Vous ne devez pas vous rendre directement dans un centre de soins / d'urgence de proximité / à l'hôpital. Contactez tout d'abord le 1177 Vårdguiden qui vous informera que faire et où se rendre et informez le personnel que vous êtes le contact familial d'une personne contaminée par la Covid-19. Si votre état de santé devient critique, appelez le 112.

Comment faire appel de la décision me forçant à suivre des règles de conduites ?

Si vous êtes contre une règle de conduite qui vous a été imposée, vous pouvez contacter le médecin spécialiste des maladies infectieuses de votre région.